



Questions soulevées par le Groupe de travail sur le financement durable

Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Secrétariat a présenté son plan de mise en œuvre de la réforme en faisant le point sur son état d'avancement, y compris sur les principales réalisations et les principaux risques.¹
2. Conscient que le plan de mise en œuvre était un document évolutif, le Comité a salué le travail important accompli pour continuer à exécuter le plan et réviser la liste des activités y qui figure, compte tenu des consultations avec les États Membres et de leurs observations. Il s'est félicité des diverses méthodes employées pour suivre les progrès et en rendre compte, notamment le tableau de bord pour le suivi du plan consultable sur le portail des États Membres du site Web de l'OMS, et divers autres tableaux de bord, ainsi que des rapports sur les progrès accomplis présentés au Comité du programme, du budget et de l'administration et au Conseil exécutif, et lors des séances d'information des États Membres. Le Comité a pris acte de ce qui a été réalisé jusqu'à présent et a noté avec satisfaction les calendriers provisoires et les liens avec d'autres stratégies et initiatives de réforme en cours du Secrétariat (y compris la transformation, la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier, et le Groupe d'action pour l'obtention de résultats créé pour contribuer à l'impact au niveau des pays). Il a été indiqué qu'il fallait disposer d'indicateurs de haut niveau pour mesurer les progrès accomplis dans chacune des sept catégories d'activités prévues par le plan de mise en œuvre.
3. Le Comité a noté que, pour une mise en œuvre efficace par le Secrétariat, les ressources humaines et financières devaient être suffisantes, et s'est félicité de ce que le Secrétariat l'informait régulièrement des besoins et des problèmes. Le Comité s'est également félicité de l'enquête menée par le Secrétariat auprès des États Membres sur la hiérarchisation des activités prévues dans le plan de mise en œuvre, laquelle permettra de poursuivre le dialogue avec les États Membres sur les activités prioritaires convenues. Toutefois, il a noté que, puisque seuls 33 États Membres avaient répondu, les priorités indiquées devaient être considérées comme purement indicatives. Le Comité a noté qu'il importait de mettre en œuvre des activités de réforme pour renforcer la confiance que les États Membres accordent au Secrétariat, et eu égard à l'augmentation continue des contributions fixées.

¹ Document A76/31.

4. Le Secrétariat a exhorté les États Membres qui n'avaient pas répondu à l'enquête sur les priorités à le faire afin de continuer à dialoguer sur la hiérarchisation des activités et l'optimisation des ressources disponibles. En réponse à des questions précises sur l'utilisation du tableau de bord, le Secrétariat a noté ses diverses fonctionnalités et proposé un soutien spécial aux États Membres pour les aider à l'utiliser, ajoutant qu'il réaliserait des vidéos pour expliquer comment se servir du ou des tableaux de bord. En ce qui concerne le financement de l'exécution du plan, comme pour le budget programme, le Secrétariat a souligné qu'un financement souple, à objet non désigné, était nécessaire pour mettre pleinement en œuvre les activités et les priorités définies dans le plan. Réaffirmant que le plan était un document évolutif, le Secrétariat a assuré aux États Membres que les organes directeurs seraient régulièrement informés des actualisations stratégiques et des progrès accomplis.

RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

5. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note du rapport et a proposé au Secrétariat, afin de l'aider à s'acquitter de ses mandats existants :

- a) d'établir un lien étroit avec les progrès réalisés dans le domaine de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et des mesures destinées à y remédier ;
- b) de fournir des guides utiles pour utiliser les tableaux de bord en ligne, y compris sur la façon de télécharger le texte présentant les recommandations du plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat ;
- c) de veiller à ce que les futures actualisations régulières et consultations des États Membres, entre les réunions des organes directeurs, sur l'exécution du plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat visent notamment à hiérarchiser les activités et à établir un calendrier pour l'après-2025 ;
- d) d'informer régulièrement le Comité du programme, du budget et de l'administration des progrès accomplis ainsi que des besoins en ressources et des difficultés rencontrées dans l'exécution du plan ;
- e) de définir la voie à suivre en étroite collaboration avec les États Membres afin de poursuivre les réformes ; et
- f) de se faire guider par les États Membres dans l'élaboration d'indicateurs de haut niveau devant figurer dans le plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat.

= = =